

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
—
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28

N° 22 – AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Accord de la commune de Saint Jean de Luz à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP)

Rapporteur :
M. Duhart, maire

ACTE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE
REÇU EN SOUS PREFECTURE LE 27 juin 2017
AFFICHÉ LE 19 juin 2017
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE MAIRE
P. Soreau Niquet

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2017 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Peyuco Duhart

Présents

Peyuco Duhart, maire
Jean-François Irigoyen, 1^{er} adjoint
Nicole Ithurria, 2^{ème} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 3^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 4^{ème} adjoint
Elisabeth Garramendia, 5^{ème} adjoint
Pello Etcheverry, 6^{ème} adjoint
Eric Soreau, 7^{ème} adjoint
Michèle Lacaze, 8^{ème} adjoint

Gaxuxa Elhorga-Dargains, Stéphane Alvarez, Manuel de Lara, Guillaume Colas, Jean-Marc Quijano, Charlotte Loubet-Latour, Margaret Girard, Christine Gonzalo, Nathalie Morice, Gaëlle Ganet, Aurore Prieur, Sylvie Dargains, Thomas Ruspil, Pascal Lafitte, Lamia Horchani, Peio Etcheverry-Ainchart, Yvette Debarbieux, Danielle Marsaguet, Pierre-Laurent Vanderplancke, conseillers municipaux lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Luc Casteret, conseiller municipal délégué, à Nicole Ithurria, 2^{ème} adjoint
- Philippe Juzan, conseiller municipal, à Patricia Arribas-Olano, 3^{ème} adjoint
- Valérie Othaburu-Fischer, conseiller municipal, à Stéphane Alvarez, conseiller municipal délégué
- Manuel Vaquero, conseiller municipal, à Peyuco Duhart, maire
- Denis Artola, conseiller municipal, à Jean-François Irigoyen, 1^{er} adjoint

Date de la convocation : 9 juin 2017

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Manuel de Lara a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N° 22 - AMENAGEMENT ET URBANISME

Accord de la commune de Saint-Jean-de-Luz à la Communauté d'agglomération Pays Basque de poursuivre la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP)

M. le Maire expose :

Par délibération du 16 septembre 2016, la commune de Saint-Jean-de-Luz a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP).

Aujourd'hui, la délibération de prescription de cette révision, ainsi que le diagnostic et le projet d'orientations doivent être notifiés aux personnes publiques associées à son élaboration.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale», ce transfert de compétence entraînant également celui du RLP, pièce annexe obligatoire du PLU.

En effet, l'article L 153-9 du code de l'urbanisme dispose que la Communauté d'Agglomération peut décider d'achever toutes les procédures engagées avant sa création, la Communauté se substituant de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à ces procédures.

Cet article précise que, lorsque la procédure a été engagée par la commune, l'accord de cette dernière est requis.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité engagée par la commune avant le transfert de compétence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,


- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat et stratégie urbaine» du 6 juin 2017,

- donne son accord à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la procédure de révision de son Règlement Local de Publicité engagée par la commune avant le transfert de compétence.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Peyuco Duhart

